

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CISION – Mauricie + hebdomos régionaux

Pont suspendu de Grand-Mère

Nouvelles restrictions de limites de charge pour les véhicules lourds

Trois-Rivières, le 29 mars 2022. – À la suite des observations effectuées dans le secteur de Grand-Mère au cours des dernières semaines, le ministère des Transports a pris la décision d'imposer de façon préventive de nouvelles mesures restrictives au pont situé sur la route 153, au-dessus de la rivière Saint-Maurice, à Shawinigan.

Les limites de charge actuelles seront maintenues à 18 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur), mais diminuées à 10 tonnes pour un véhicule de deux unités et plus. Cette nouvelle mesure sera également accompagnée d'un interdit de circulation pour les véhicules constitués de 4 essieux et plus. Ces nouvelles restrictions entreront en vigueur le 30 mars.

Cette décision préventive a pour objectifs de préserver l'intégrité de la structure et d'augmenter la sécurité sur celle-ci, notamment pour le transport actif. Elle fait suite au constat d'une augmentation notable de la présence de véhicules lourds sur la structure, en plus de nombreux cas de non-respect des restrictions de charge en vigueur.

Le Ministère est conscient des répercussions pour certaines catégories d'utilisateurs lorsque des mesures plus restrictives sont imposées. Toutefois, ces décisions sont nécessaires afin d'assurer le maintien en service de cette structure.

Faits saillants

- Le pont suspendu de Grand-Mère est âgé de 105 ans. Il est classé patrimonial avec un indice élevé en raison de plusieurs éléments dont son type (suspendu), son âge et ses détails architecturaux.
- La structure était déjà limitée en charge avec une capacité maximale de 18 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur) et de 26 tonnes pour un véhicule de deux unités et plus.
- La largeur carrossable du pont de Grand-Mère est de 5,49 m, ce qui entraîne des problématiques lors du croisement de deux véhicules lourds.
- La surveillance accrue aux abords de la structure en lien avec le respect des limitations de charge se poursuivra au cours des prochaines semaines.
- Le Ministère demeure en observation et en analyse continue de la situation. Il n'est pas exclu que des mesures supplémentaires soient mises en place, en fonction de l'évolution de la situation.
- Un projet de réparation du pont suspendu de Grand-Mère est en préparation.
 - Il est prévu que celui-ci débute au cours des prochaines années.
- Rappelons que les deux chemins de détour mis en place pour la fermeture préventive du pont des Piles sont :
 - pour la circulation locale : l'autoroute 55, les routes 153 et 157, la 125^e Rue, le rang Saint-Mathieu, et les routes 359 et 153;

- pour les camions et la circulation en transit : les routes 153 et 359, puis l'autoroute 40.

Consultez [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement vos déplacements.

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).

- 30 -

Pour information : Roxanne Pellerin, conseillère en communication
Direction générale des communications
Ministère des Transports
Tél. : 819 371-6896
Lignes médias : 1 866 341-5724